

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



PRÉAMBULE	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL	4
I.1. La section de fonctionnement.....	4
I.1.1. Les recettes de fonctionnement.....	4
I.1.2. Les dépenses de fonctionnement.....	9
I.1.3. La capacité d'autofinancement.....	13
I.2. La section d'investissement.....	15
I.2.1. Généralités	15
I.2.2. Les dépenses d'investissement et leur financement	15
I.2.3. La répartition des dépenses d'équipement par politique publique	17
I.3. L'endettement.....	18
I.4. Synthèse de la situation financière 2025 du budget principal	19
II - LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT.....	20
III - LE BUDGET ANNEXE CIMETIÈRES	23

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), anciennement dénommé compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le CFU de l'année 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de cet exercice, sur la base des orientations et prévisions inscrites au budget voté le 6 mars 2025.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote. Par cet acte, le maire ordonnateur certifie l'ensemble des dépenses payées et des recettes perçues par la ville, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de cette année. Les résultats constatés (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent alors être reportés sur le budget de l'exercice suivant.

Le CFU 2025 de la ville de Manosque a été voté le 25 juin 2026 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités. D'un côté, la section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes de la ville (salaires des agents, factures d'énergie, coût d'entretien des véhicules et bâtiments, subventions aux associations...) ; de l'autre, la section d'investissement regroupe les dépenses structurantes qui ont vocation à préparer l'avenir de la collectivité (création et rénovation des équipements, bâtiments et réseaux relevant de sa compétence).

Cette note présente d'abord le budget principal de la ville, puis les deux budgets annexes (stationnement et cimetière).

N.B. : Sont présentées ici les seules dépenses et recettes réelles pour le budget principal, c'est-à-dire les dépenses et recettes ayant donné lieu à des décaissements ou encaissements réels (il existe également des opérations dites « d'ordre », liées à des normes comptables, mais qui ne donnent pas lieu à des mouvements de caisse, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes).

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

I.1. La section de fonctionnement

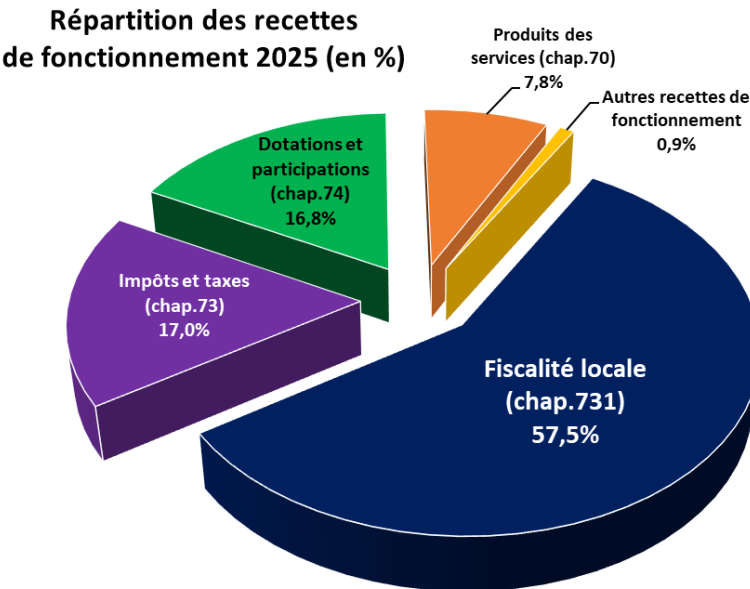
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien en regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le revenu des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, loyer, impôts, ...).

I.1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement (ou recettes de gestion courante) correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions et participations versées par la CAF et autres organismes, aux recettes perçues au titre des prestations fournies à la population (cantine, crèches, périscolaire, stationnement...), notamment.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2024/2025	
			En K€	En %
CHAP. 731 - FISCALITE LOCALE	22 169	25 827	3 658	16,5%
CHAP. 73 - IMPOTS ET TAXES	7 353	7 620	267	3,6%
CHAP. 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 538	7 564	26	0,4%
CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES	3 401	3 489	87	2,6%
CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	277	275	-2	-0,8%
CHAP. 013 - ATTENUATION DE CHARGES	254	109	-145	-57,1%
CHAP. 76 - PRODUITS FINANCIERS	74	24	-50	-67,6%
CHAP. 77 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	23	8	-15	-66,6%
CHAP. 78 - REPRISES SUR PROVISIONS	265	0	-265	-100,0%
TOTAL RECETTES	41 354	44 915	3 561	8,6%

En 2025 les recettes de fonctionnement perçues par la ville de Manosque se sont élevées à 44.92 M€, en augmentation de 8.6% (+ 3,56 M€) par rapport aux recettes perçues sur l'exercice précédent, en 2024.



Ces recettes de gestion courante sont regroupées en chapitres budgétaires, les 4 principaux étant :

- La fiscalité locale (principalement composée des impôts directs locaux) : 57,5 % du total des recettes
- Les autres impôts et taxes (principalement composés de l'attribution de compensation) : 17% du total des recettes
- Les dotations et participations (versées par l'Etat et la CAF principalement) : 16,8 % du total des recettes
- Les produits des services (recettes perçues pour les prestations fournies à la population) : 7,8 % du total des recettes

I.1.1.1. La fiscalité locale (chap. 731)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 731 - FISCALITE LOCALE	22 169	25 827	3 658	16,5%
Impôts directs locaux	20 252	23 769	3 517	17,4%
Droits de mutation	818	986	168	20,5%
Taxes électricité	772	750	-22	-2,8%
TLPE	281	277	-5	-1,6%
Droits de place	43	44	1	1,9%

Le chapitre budgétaire de la fiscalité locale constitue le principal poste de recettes de la ville : avec un montant de 25,83 M€ perçu en 2025, il représente 57.5% des recettes réelles de fonctionnement de la ville. **Il est en forte augmentation sur 2025 : + 16,5% soit + 3,66 M€.**

Cette fiscalité locale est essentiellement constituée des **impôts directs locaux perçus sur les ménages et les entreprises** (92 % de ce chapitre budgétaire), notamment au travers de la taxe sur le foncier bâti. Ils se sont élevés à 23.77 M€ en 2025, en progression de +17,4% (soit +3,52 M€) par rapport à 2024. **Cette forte croissance résulte :**

- des rôles généraux¹ de foncier bâti : la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels (indexée sur l'inflation : +1,7% en 2025) ainsi que l'évolution physique des bases des locaux d'habitation et commerciaux (+0.9 % pour les locaux d'habitation, et +6.5% pour les locaux commerciaux) ont amené à une progression de +3.3% (soit +0,62 M€) de ces rôles,
- **des importants produits complémentaires² perçus en 2025, à hauteur de 0,96 M€** (contre 6 K€ en 2024),
- **et surtout des 2.69 M€ de rôles supplémentaires³ de foncier bâti perçus en 2025** (contre 0.33 M€ en 2024).

Les droits de mutation appliqués sur la vente des biens immobiliers, les taxes sur l'électricité (pylônes et consommation), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et les droits de place forment les principales autres recettes composant ce chapitre budgétaire de la fiscalité locale. Le

¹ rôles généraux : impositions perçus au titre de l'exercice en cours

² rôles complémentaires : rappel d'imposition au titre de l'exercice en cours (émis en fin d'année)

³ rôles supplémentaires : rappels d'imposition au titre des exercices précédents (émis en fin d'année)

regain d'activité sur le marché de l'immobilier en 2025 s'est traduit par une croissance de 20,5 % (+168 K€) des droits de mutations après 2 années de récession (-19% en 2024 et -25% en 2023). Les taxes sur l'électricité, la TLPE et les droits de place affichent une relative stabilité entre 2024 et 2025.

I.1.1.2. Les autres impôts et taxes (chap. 73)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 73 - IMPOTS ET TAXES	7 353	7 620	267	3,6%
Attribution de compensation	6 535	7 591	1 056	16,2%
Dotation de solidarité communautaire	23	27	4	17,4%
Taxe terrains devenus constructibles	793	0	-793	-100,0%
Autres impôts et taxes	2	2	0	0,0%

Le chapitre budgétaire « Impôts et taxes », avec un montant de 7,62 M€ perçu en 2025, représente 17% des recettes réelles de fonctionnement de la ville. Ce poste de recettes est en hausse de 3.6% (+267 K€) par rapport à 2024.

Il est essentiellement composé de reversements de fiscalité, dont le principal est l'attribution de compensation (AC), qui a fortement augmentée en 2025 (+1,06 M€ soit +16,2%). L'AC représente l'ancienne fiscalité perçue par la ville sur les entreprises, avant qu'elle ne soit transférée à la DLVA. Cette fiscalité professionnelle historique est diminuée des charges transférées à la Communauté d'Agglomération, au titre des compétences exercées par cette dernière ou à l'inverse augmentée des charges restituées à la Ville. C'est ce qui s'est produit en 2025 avec la restitution ainsi que le transfert partiel de compétences et aussi une révision libre de certaines composantes de l'AC :

- Restitution partielle de la compétence Culture (gestion du théâtre JLB + subventions culturelles) : + 793 K€
- Fin de la provision de 3,5% sur l'AC des communes pour financer les investissements DLVA : + 237 K€
- Révision des retenues sur AC pour compétences GEPU et éclairage public : +80 K€
- Transfert de la compétence Périscolaire El PACA à l'agglomération : - 50 K€ en 2025 (avec rattrapage de septembre à décembre 2024, -36 K€ à compter de 2026).

Dans ce chapitre de recettes on retrouve aussi la dotation de solidarité communautaire, qui correspond à un reversement aux communes d'une partie de la fiscalité professionnelle perçue par la DLVA (27 K€ en 2025, en hausse de 17,4 % par rapport à 2024).

A noter qu'en 2024 ce chapitre budgétaire a enregistré une recette exceptionnelle importante (0,79 M€), liée à une taxe sur les terrains devenus constructibles (aucune recette de ce type en 2025).

I.1.1.3. Les dotations et participations (chap. 74)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 538	7 564	26	0,4%
Dotation globale de fonctionnement	1 726	1 635	-91	-5,2%
Participations CAF et MSA	1 748	1 999	251	14,4%
Participations Etat	326	161	-166	-50,7%
Compensations de fiscalité	3 515	3 538	23	0,7%
FCTVA de fonctionnement	102	94	-7	-7,3%
Autres dotations et participations	121	136	16	12,9%

Le chapitre budgétaire « Dotations et participations », avec un montant de 7,56 M€ perçu en 2025, représente 16,8% des recettes réelles de fonctionnement de la ville. Ces recettes sont stables par rapport à 2024, avec une progression limitée à +0.4% soit +26 K€. On retrouve principalement 5 types de ressources au sein de ce chapitre :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales : 1,63 M€ au total en 2025, en baisse de 91 K€ par rapport à 2024. La DGF des communes est composée de 2 parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les communes et la part péréquation dont les composantes (DSU, DNP, DSR) sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. La commune est éligible à la DSU au regard de critères de ressources et de charges spécifiques aux communes urbaines. La dotation forfaitaire est en diminution constante depuis 2014, elle s'établit à 1,14 M€ en 2025, en baisse de -8,9% (112 K€) par rapport à 2024. La DSU, à l'opposé, connaît une dynamique historiquement positive : elle s'établit à 0.49 M€ en 2025, en croissance de +4,6% (+22 K€) par rapport à 2024.
- Les compensations de fiscalité : 3,54 M€ en 2025 (montant stable par rapport à 2024), avec pour principale composante une compensation versée depuis 2021 au titre de la réduction de moitié des bases de taxe foncière des établissements industriels).
- Les participations versées par la CAF et la MSA pour les structures petite enfance – jeunesse – centre social – périscolaire : 2 M€ en 2025, en augmentation de 14,4% par rapport à 2024, suite à de nouvelles modalités de calcul des Conventions Territoriales Globales (CTG) en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).
- Les participations de l'Etat : 161 K€ en 2025 contre 326 K€ en 2024, soit une baisse de 166 K€ (-50,7%) avec la fin des subventions pour le manager de commerce, « mon centre-ville a un incroyable talent » et les études foncières.
- Le FCTVA de fonctionnement : ce fonds rembourse une partie de la TVA acquittée en N-1 sur certaines dépenses de fonctionnement spécifiques (dépenses d'entretien sur les bâtiments, voiries et réseaux notamment). Il s'élève à 94 K€ en 2025 (102 K€ en 2024).

I.1.1.4. Les produits des services (chap. 70)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES	3 401	3 489	87	2,6%
Droits de stationnement et occupation dom. public	1 011	1 040	29	2,8%
Recettes tarifaires services (sport, loisir, social, périscolaire)	1 282	1 210	-72	-5,6%
Redevances funéraires	174	168	-6	-3,6%
Rembst mise à dispo personnel budget stationnement	164	180	15	9,3%
Refacturat° services et locaux partagés Ville & DLVA	623	713	90	14,5%
Autres produits des services	147	178	31	21,4%

Le chapitre « Produits des services », avec un montant de 3,49 M€ perçu en 2025, représente 7,8% des recettes réelles de fonctionnement de la ville. Il est en hausse de 2.6% par rapport à 2024 (+87 K€). Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes tarifaires perçues auprès des usagers des services communaux (cantine, loisir, social, petite enfance et jeunesse), les droits de stationnement sur la voirie et d'occupation du domaine public, ainsi que les remboursements de mise à disposition de personnel (au budget stationnement et à la DLVA) et de locaux (à la DLVA).

A tarifs constants (pas de répercussion de l'inflation sur les coûts des services) les recettes tarifaires ont diminué de 5,6% (-72 K€) en raison d'un décalage sur l'encaissement de la facturation du mois de décembre 2025 (sur l'exercice 2026) des droits de cantine, crèches et centre de loisirs pour 84 K€. A noter que les droits de stationnement et d'occupation du domaine public ont connu une augmentation de 2.8% en 2025 (après +2,3% en 2024).

I.1.1.5. Les autres recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	893	415	-478	-53,5%
CHAP. 013 - ATTENUATION DE CHARGES	254	109	-145	-57,1%
CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	277	275	-2	-0,8%
CHAP. 76 - PRODUITS FINANCIERS	74	24	-50	-67,6%
CHAP. 77 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	23	8	-15	-66,6%
CHAP. 78 - REPRISES SUR PROVISIONS	265	0	-265	-100,0%

Enfin **les autres recettes de fonctionnement** s'élèvent à 415 K€ en 2025 (0.9% des recettes de fonctionnement perçues par la ville), en baisse de 478 K€ (-53,5%) par rapport à 2024. Cette forte diminution provient :

- Des atténuations de charges (-145 K€) : il s'agit des remboursements de rémunération par l'assurance pour les agents en arrêt maladie. Le montant de ce chapitre de recettes est en baisse en 2025 en raison du nombre moins important d'arrêts maladie de longue durée et de rattrapages d'anciens dossiers (comme ce fut le cas en 2024).
- Des reprises sur provisions (-265 K€) : aucune reprise de provisions en 2025 contre 0.27 M€ en 2024 au titre du compte épargne temps et des provisions pour contentieux.

- Des produits financiers (-50 K€) : Il s'agit des intérêts relatifs au placement de fonds à la Société Locale d'Epargne. Leur diminution s'explique par le décaissement réalisé en 2024 (1,5 M€). Le solde de ce placement a été décaissé en 2025 (0,9 M€) : il n'y aura donc plus d'intérêts perçus à compter de 2026. De 2018 à 2025 ce placement a rapporté 303 K€ d'intérêts.

Les autres chapitres de recettes, à savoir les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) et les autres produits exceptionnels affichent un montant globalement stable par rapport à 2024.

I.1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

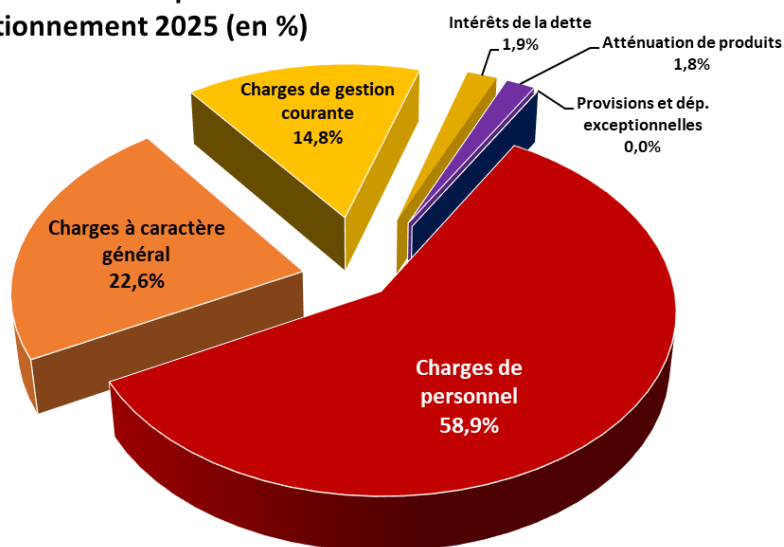
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses de gestion courante et des intérêts de la dette.

Les dépenses de gestion courante regroupent principalement les dépenses de personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (versées aux syndicats, SDIS).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 311	21 403	92	0,4%
CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 450	8 206	-243	-2,9%
CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 571	5 367	796	17,4%
CHAP. 66 - CHARGES FINANCIERES	802	685	-117	-14,6%
CHAP. 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	452	665	213	47,1%
CHAP. 67 - CHARGES SPECIFIQUES	5	8	3	51,3%
CHAP. 68 - DOTATION AUX PROVISIONS	126	0	-126	-100,0%
TOTAL DEPENSES	35 717	36 334	617	1,7%

Ces dépenses de gestion courante se sont élevées en 2025 à 36,33 M€, en progression de 1.7 % par rapport à 2024 (+0,62 M€). La croissance modérée de ces dépenses a été largement couverte par la croissance des recettes de gestion courante (+3,56 M€ pour rappel).

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025 (en %)



Les principales dépenses de gestion courante sont regroupées au sein de trois chapitres budgétaires :

- Les charges de personnel : 58,9 % du total des dépenses,
- Les charges à caractère général (dépenses d'entretien, achats de fournitures, recours à des prestataires extérieurs) : 22,6 % du total des dépenses,
- Les autres charges de gestion courante (contributions obligatoires et subventions aux associations) : 14,8 % du total des dépenses.

I.1.2.1. Les charges de personnel (chap. 012)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 311	21 403	92	0,4%

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de la ville : avec un montant de 21,4 M€ payé en 2025, elles représentent 58.9% des dépenses réelles de fonctionnement de la ville. **Leur croissance est quasi-nulle par rapport à 2024 : +0,4% soit + 92 K€.** Compte tenu de l'augmentation naturelle liée au GVT (glissement vieillesse technicité, entraînant une revalorisation globale de +1.5 % des charges de personnel chaque année soit +0,3 M€), de l'augmentation de 3 points de la part employeur des cotisations retraites (+0,2 M€), et du remboursement effectué à la DLVA au titre des services communs ou mutualisés (1,37 M€ en 2025, en hausse de +93 K€ par rapport à 2024), les charges de personnel s'inscrivent de fait dans une dynamique à la baisse en 2025, traduisant une réelle maîtrise de la masse salariale et une forte optimisation des dépenses de ce chapitre.

I.1.2.1. Les charges à caractère général (chap. 011)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 450	8 206	-243	-2,9%

Les charges à caractère général constituent le second chapitre de dépenses de fonctionnement avec 22.6% du total des dépenses réalisées en 2025. Elles se sont établies à 8,2 M€ en 2025. Après plusieurs années de croissance dynamique, en lien avec l'inflation enregistrée sur le coût de l'énergie et des matières premières, ces dépenses sont en recul de 2,9 % en 2025 (-243 K€).

Les principaux postes de dépenses expliquant cette évolution à la baisse sont les suivants :

- Entretien voiries et réseaux : - 172 K€
- Renfort/remplacement de personnel : - 163 K€
- Festivités, animations, manifestations et événements sportifs : - 130 K€ (essentiellement dû au passage de la Flamme Olympique en 2024)
- Prestations de service : - 73 K€

En parallèle certains postes de dépenses ont sensiblement augmenté en 2025 et sont venus limiter la baisse globale enregistrée sur ce chapitre :

- Energie et fluide : + 90 K€
- Entretien zones d'activités : + 73 K€ (nouvelle dépense convention de gestion avec DLVA)
- Assurances : + 47 K€

I.1.2.3. Les charges de gestion courante (chap. 65)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2024/2025	
			En K€	En %
CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 571	5 367	796	17,4%
Subventions de fonctionnement (CCAS et associations)	2 287	2 261	-26	-1,1%
Contributions obligatoires (SDIS, syndicats, école St Charles)	1 687	1 707	19	1,1%
Compétence culture (syndicat+subventions aux asso)	0	757	757	s.o
Indemnisations commerçants (travaux)	111	136	25	22,6%
Indemnités et frais élus	361	355	-6	-1,8%
Autres charges	124	152	28	22,3%

Les autres charges de gestion courante, qui représentent 14,8% du total des dépenses de fonctionnement de la ville, se sont élevées à 5,37 M€ en 2025, en forte progression par rapport à 2024 (+796 K€ soit +17.4%). Cette évolution est liée à la restitution partielle de la compétence culture par la DLVA (757 K€ dont 597 K€ pour la participation au syndicat Scènes de Haute Provence et 159 K€ pour les subventions aux associations culturelles). Les autres postes de dépenses de ce chapitre se caractérisent par une stabilité des montants par rapport à 2024 :

- 2.26 M€ de subventions de fonctionnement (-1,1% soit -26 K€), dont 1 315 K€ versées au CCAS (centre communal d'action sociale, -20 K€ par rapport à 2024) et 976 K€ aux associations (+ 14 K€).
- 1.71 M€ de contributions obligatoires (+1.1% soit +19 K€), versées à des syndicats, à l'école Saint-Charles ou au SDIS par exemple (service départemental d'incendie et de secours : 1.1 M€ en 2025, +1.9% par rapport à 2024).
- 136 K€ d'indemnités versées aux commerçants pour les travaux sur le centre ancien (111 K€ en 2024).
- 355 K€ de dépenses liées aux indemnités et frais des élus contre 361 K€ en 2024.

I.1.2.3. Les charges financières (chap. 66)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2024/2025	
			En K€	En %
CHAP. 66 - CHARGES FINANCIERES	802	685	-117	-14,6%

Les charges d'intérêts de la dette qui représentent 1,9% du total des dépenses de fonctionnement de la ville, se sont élevées à 685 K€ en 2025, en diminution de 117 K€ (-14.6%) par rapport à 2024. La baisse des intérêts des emprunts indexés sur le livret A et l'Euribor 3 M et l'extinction d'une ligne d'emprunt de 3 M€ en mars 2025 (taux fixe 3,09 %) expliquent l'évolution favorable de ce poste de dépenses.

I.1.2.3. Les atténuations de produits (chap. 014)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
CHAP. 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	452	665	213	47,1%
FPIC	317	317	0	0,0%
Dégrèvement TH	136	261	125	92,0%
Prélèvement DILICO	0	88	88	s.o

Les atténuations de produits qui représentent 1,8% du total des dépenses de fonctionnement de la ville se sont établies à 665 K€ en 2025, en hausse de 213 K€ (soit +47.1%) par rapport à 2024. Trois type de charges se retrouvent dans ce chapitre budgétaire :

- Le prélèvement opéré au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), pour 0,32 M€ en 2025 (montant stable par rapport à 2024). Ce fonds vise à opérer une redistribution horizontale des ressources entre les différents ensembles intercommunaux du territoire national (EPCI et communes membres), par rapport à des moyennes nationales de richesse fiscale. Depuis 2017 l'agglomération prend en charge les montants supplémentaires dus par les communes membres selon la mise en œuvre de la procédure dérogatoire libre.
- Les dégrèvements fiscaux accordés à certains contribuables pour la taxe d'habitation sur les logements vacants: 261 K€ en 2025 contre 136 K€ en 2024 (hausse importante en raison d'erreurs de déclarations dans GMBI).
- Le prélèvement de 88 K€ au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), opéré pour la première fois en 2025 (n'existait pas en 2024). Ce prélèvement a été institué par l'Etat pour ponctionner les recettes de fonctionnement des collectivités locales et ainsi limiter l'augmentation de leurs dépenses, en prélevant un montant sur leurs recettes fiscales, et en leur reversant, par tiers, sur les années suivantes, 90% de ce montant prélevé.

I.1.2.3. Les autres dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	131	8	-123	-94,3%
CHAP. 67 - CHARGES SPECIFIQUES	5	8	3	51,3%
CHAP. 68 - DOTATION AUX PROVISIONS	126	0	-126	-100,0%

Enfin, les autres dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses à caractère exceptionnel (charges spécifiques et dotations aux provisions). Elles sont sensiblement moins élevées en 2025 (8 K€) qu'en 2024 (131 K€) en raison des compléments de provision constitués en 2024 (126 K€) pour la monétisation du CET (aucune provision de ce type en 2025).

I.1.3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue une épargne dégagée ou autofinancement, qui permettra de financer de façon autonome une partie des dépenses d'investissement de la ville en limitant le recours à l'emprunt. Cet autofinancement détermine ainsi la capacité d'investissement pérenne de la ville. Différents soldes d'épargnes sont calculés, chacun revêtant une importance spécifique.

L'épargne de gestion s'obtient en faisant la différence entre les recettes et dépenses de gestion courantes, présentées ci-avant. Ce premier niveau d'épargne représente donc l'autofinancement structurel dégagé par la collectivité sur sa section de fonctionnement. Il mesure la capacité de la collectivité à dégager un solde positif destiné à financer l'annuité de la dette et les nouveaux investissements.

Après déduction des intérêts de la dette, on obtient **l'épargne brute**. Elle est en priorité affectée au remboursement du capital de la dette (en vertu de la règle d'or s'imposant aux collectivités locales selon laquelle la dette ne doit pas être couverte par de la dette - contrairement à l'Etat), et pour le surplus, au financement des dépenses d'équipement.

L'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. On la retrouve dans les principaux ratios d'analyse financière utilisés par les services de l'Etat, les banques, les agences de notation car l'indicateur le plus pertinent de la santé financière d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

Quand on retranche le capital de la dette de l'épargne brute on obtient **l'épargne nette** : c'est le solde résiduel d'épargne qui peut être mobilisé par la collectivité pour autofinancer son programme d'investissement et d'équipement, après remboursement de sa dette.

Une absence ou un faible volume d'épargne nette obligera la collectivité à réduire son programme d'investissement ou à recourir plus massivement à l'emprunt pour le financer (sachant qu'un important volume d'emprunt contracté augmentera l'annuité future de la dette - intérêts et capital - réduisant d'autant le solde d'épargne nette dégagée). Elle devra ainsi agir sur son épargne de gestion si elle souhaite recouvrer une capacité d'autofinancement et in fine une capacité d'investissement (dans la mesure où elle pourra difficilement agir rapidement sur la charge de sa dette, sauf à pouvoir renégocier sensiblement les termes de ses contrats d'emprunt).

SOLDES D'EPARGNE DÉGAGÉS SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)	Ev° 2024/2025			
	CFU 2024	CFU 2025	En K€	En %
RECETTES DE GESTION COURANTE	41 354	44 915	3 561	8,6%
- DEPENSES DE GESTION COURANTE	34 915	35 649	734	2,1%
= EPARGNE DE GESTION	6 439	9 266	2 827	43,9%
- INTERETS DE LA DETTE	802	685	-117	-14,6%
= EPARGNE BRUTE	5 638	8 582	2 944	52,2%
- CAPITAL DE LA DETTE	3 106	3 269	163	5,2%
= EPARGNE NETTE	2 532	5 313	2 781	109,9%

En 2025, la ville de Manosque a dégagé un solde structurel d'épargne (épargne de gestion) de 9.27 M€, en très forte progression par rapport à 2024 (+2.83 M€ soit +43.9%). En effet, comme présenté dans les parties précédentes, la très forte croissance des recettes de fonctionnement courant (+3.56 M€), alimentée notamment par la perception de rôles complémentaires et supplémentaires sur 2025 (rappels d'imposition sur le foncier bâti), a été largement supérieure à la croissance des dépenses de fonctionnement courant (+0.73 M€).

Grâce à la diminution des charges d'intérêts, l'annuité de dette (intérêts + capital) n'a augmenté que de 46 K€ en 2025 (+1.2%) pour s'établir à 3.95 M€, et ce dans un contexte d'augmentation de l'encours de dette (+6.2%, cf. partie III ci-après).

Ainsi, l'épargne nette dégagée par la Ville, qui représente le solde disponible d'épargne après paiement de l'annuité de dette, s'est établie à 5.31 M€ en 2025, soit un niveau deux fois plus élevé que celui enregistré en 2024 (2.53 M€).

Afin de positionner la capacité d'épargne de la ville par rapport à la moyenne nationale, il convient de calculer des taux d'épargne, en rapportant l'épargne dégagée aux recettes de fonctionnement courant.

POSITIONNEMENT DE LA VILLE PAR RAPPORT AUX RATIOS MOYENS D'EPARGNE

en milliers d'euros	CFU 2024	CFU 2025	Ratio moyen national 2024 (communes +10 000 hab.)
EPARGNE BRUTE	5 637,7	8 581,6	
/ RECETTES DE GESTION COURANTE	41 354,5	44 915,5	
= TAUX D'EPARGNE BRUTE	13,6%	19,1%	13,3%
EPARGNE NETTE	2 531,5	5 312,7	
/ RECETTES DE GESTION COURANTE	41 354,5	44 915,5	
= TAUX D'EPARGNE NETTE	6,1%	11,8%	6,6%

On observe ainsi que les taux d'épargne brute et nette dégagée par la ville de Manosque en 2025 se situent à des niveaux sensiblement supérieurs aux taux moyens nationaux relevés en 2024 sur les communes de plus de 10 000 habitants (2024 étant la dernière année connue).

I.2. La section d'investissement

I.2.1. GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, visant à remplacer, améliorer ou accroître le patrimoine communal (bâtiments, équipements, réseaux, etc.). Pour un foyer, l'investissement concerne le patrimoine familial et prend la forme d'un achat d'un bien immobilier, de travaux sur ce bien, de l'acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (= dépenses d'équipement). Il s'agit notamment des acquisitions de biens (mobilier, matériel informatique, véhicules, etc.), des frais d'études et des travaux pour réaliser ou rénover des bâtiments, des voiries, des espaces aménagés...On retrouve aussi des dépenses diverses (de type financières), dans une moindre mesure.
- **en recettes** : d'un côté les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou les cessions d'immobilisations, et de l'autre les recettes d'équipement perçues en lien direct avec les projets d'investissement réalisés comme les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département ou le FCTVA versé par l'Etat qui vient rembourser la TVA acquittée sur ces dépenses d'équipement.

I.2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Structure 2025 (poids en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
DEPENSE D'INVESTISSEMENT (hors dette)	16 763,5	19 457,3	100%	2 693,8
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 762,1	19 456,4	100%	2 694,2
DEP. DIVERSES D'INVESTISSEMENT	1,3	0,9	0%	-0,4
- RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	7 038,4	13 340,7	100%	6 302,2
SUBVENTIONS	1 012,3	5 392,8	40%	4 380,5
FCTVA	1 415,2	2 098,4	16%	683,3
PRODUIT CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 066,0	2 934,6	22%	1 868,6
TAXE D'AMENAGEMENT	463,8	187,8	1%	-276,0
AMENDES POLICE	505,7	469,3	4%	-36,4
TRAVAUX EXÉCUTÉS D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	17,8	8,2	0%	-9,6
OPÉRATIONS SOUS MANDAT	1 056,5	1 348,6	10%	292,1
PARTS SOCIALES CAISSE D'ÉPARGNE	1 500,0	900,0	7%	-600,0
AUTRES RECETTES	1,2	0,9	0%	-0,3
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9 725,1	6 116,6		-3 608,4
BESOIN FINANCÉ PAR :				
EPARGNE NETTE	2 531,5	5 312,7		
EMPRUNTS NOUVEAUX	3 000,0	5 000,0		
UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT	4 193,5	-4 196,1		
= COUVERTURE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9 725,1	6 116,6		

En 2025, la ville de Manosque a réalisé un volume de 19.46 M€ de dépenses d'équipement (contre 16.76 M€ en 2024).

Il faut rappeler ici le caractère cyclique et non linéaire de ces dépenses : l'effort d'équipement global doit s'apprécier sur une période pluriannuelle, afin de déterminer un volume annuel moyen de réalisation et de neutraliser les aléas liés aux retards de travaux (exemple de l'impact de la crise sanitaire par exemple ou de l'évolution des normes à respecter). Ainsi, à titre de comparaison, **les dépenses d'équipement s'élevaient en moyenne à 7,1 M€/an sur la période 2014/2020. Sur la période 2021-2025, la moyenne annuelle s'élève à 12,5 M€, soit un niveau 75% plus élevé.**

Pour financer ces dépenses, la ville a pu compter en 2025 sur les ressources propres de la section d'investissement (hors emprunt) pour un montant de 13.34 M€ (7.04 M€ en 2024), comprenant :

- 5.39 M€ de subventions d'équipement reçues, contre 1.01 M€ en 2024 (montant historique, lié aux dépenses d'équipement réalisées en 2025 mais également en 2024)
- 2.1 M€ de FCTVA, contre 1.4 M€ en 2024 (ce fonds est perçu par rapport aux dépenses réalisées en N-1)
- 2.93 M€ de produit de cessions (essentiellement terrain Bd Garidel et camping) contre 1.07 M€ en 2024
- 0.19 M€ de taxe d'aménagement (perçu sur les projets nécessitant une autorisation d'urbanisme), contre 0.46 M€ en 2024
- 0.47 M€ d'amendes de police (contre 0.5 M€ en 2024)
- 1,35 M€ liés aux opérations sous mandat : remboursement d'études et de travaux réalisés par la Ville pour le compte de la DLVA et pour le compte de la régie des eaux (centre ancien)
- 0,9 M€ liés au décaissement du solde des parts sociales détenus par la Ville auprès de la Caisse d'épargne (et qui avaient vocation à financer ce type de dépenses d'aménagement).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'est ainsi élevé à 6.1 M€ en 2025, en nette diminution par rapport 2024 (9,7 M€), alors que le volume de dépenses à financer sur cet exercice était plus important qu'en 2024 (en hausse de 2,7 M€) : cette situation paradoxale s'explique par l'importance des recettes propres encaissées sur 2025 (en hausse de 6.3 M€).

Pour couvrir ce besoin de financement, la collectivité dispose de trois ressources :

- L'autofinancement net dégagé sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire l'épargne nette (cf. point I.c)
- Le recours à l'emprunt
- L'utilisation de son fonds de roulement, c'est-à-dire les excédents cumulés sur les précédents exercices (résultats excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement, reportés d'année en année). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Il constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses futures dépenses d'équipement.

Compte tenu du volume important de dépenses d'équipement réalisées tout au long de l'exercice 2025, un emprunt de 3.5 M€ a été contracté par la ville au mois d'avril (taux livret A+0.4% sur 25 ans auprès de la Banque des territoires), suivi d'un second de 1,5 M€ au mois d'octobre (taux livret A+0.6% sur 25 ans, toujours auprès de la Banque des Territoires). Fin décembre la ville a encaissé l'important produit fiscal lié aux rôles complémentaires et supplémentaires et les deux principaux produits de cession programmés (terrain Bd Garidel et camping). Couplé au bon recouvrement des subventions d'investissement sur le dernier trimestre, la ville s'est ainsi retrouvé en fin d'année en situation d'excédent de financement du besoin de financement de la section d'investissement : 10,3 M€ de financements dégagés pour un besoin se limitant à 6,1 M€. Ces 4,2 M€ d'excédent de financement sont venus abonder le fond de roulement de la ville. Cette dernière pourra utiliser cette réserve de trésorerie pour financer ses futures dépenses d'équipements et ainsi limiter son recours à l'emprunt sur les prochains exercices.

I.2.3. LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Est présenté ci-après la répartition par thématique / politique publique des 19,46 M€ de dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2025.

POLITIQUE PUBLIQUE	DEPENSES 2025	
	EN K€	EN %
CŒUR DE VILLE	8 190	42,1%
EDUCATION	2 970	15,3%
SPORT - LOISIRS	1 727	8,9%
STATIONNEMENT	1 485	7,6%
VOIRIES	1 420	7,3%
ANRU	978	5,0%
LOGEMENT	415	2,1%
AMENAGEMENT URBAIN	382	2,0%
RESERVES FONCIERES	331	1,7%
VEHICULES - ENGINS	287	1,5%
PATRIMOINE BATI COMMUNAL	263	1,4%
INFORMATIQUE	251	1,3%
SECURITE	210	1,1%
PATRIMOINE HISTORIQUE	189	1,0%
ENVIRONNEMENT	138	0,7%
CULTURE	80	0,4%
CIMETIERES	70	0,4%
MATERIEL SERVICES	51	0,3%
PETITE ENFANCE / JEUNESSE	20	0,1%
TOTAL	19 456	100,0%

Les politiques publiques « Cœur de ville » (parc de Drouille, la Glacière, travaux axe Saunerie Soubeyran, avenue Jean Giono ...), « Education » (rénovation des groupes scolaires les Plantiers, St Lazare, Colombier, Ponsonne), « Sport-Loisirs » (essentiellement le gymnase des Varzelles),

« Stationnement » (parking Guilhempierre) et « Voiries » (confortement av de la Repasse, le solde de la rue Léon Mure et diverses voiries) ont concentré plus de 80% du volume total des dépenses réalisées en 2025.

L’effort d’équipement (dépenses d’équipement ramenées à la population) **réalisé par la ville de Manosque en 2024 et 2025** (respectivement 711 € et 831 € par habitant), **représente une moyenne de 771 € / hab. sur ces deux années, soit un niveau presque deux fois supérieur à la moyenne nationale** (406 € / hab. pour les communes de la même strate démographique en 2024, dernière année disponible).

POSITIONNEMENT DE LA VILLE PAR RAPPORT A L'EFFORT MOYEN D'EQUIPEMENT

en euros	CFU 2024	CFU 2025	Ratio moyen national 2024 de la strate
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	16 762 144	19 456 373	
/ POPULATION	23 572	23 424	
EFFORT D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT	711	831	406

I.3. L’endettement

La dette de la ville représente l’ensemble des emprunts contractés et non encore remboursés. Cet encours de dette s’élève à 29.5 M€ au 31/12/2025, en augmentation de 6,2% par rapport au stock de dette enregistré fin 2024 (27.77 M€).

Afin de mesurer le niveau d’endettement d’une collectivité et de la pression exercée par cette dette sur ses équilibres financiers, on retient essentiellement un indicateur : la capacité de désendettement. Ce ratio financier utilisé par l’ensemble des acteurs institutionnels exprime en nombre d’années la durée qu’il faudrait à la collectivité pour se désendetter si elle consacrait toutes ses marges de manœuvres à cette fin. Ce ratio est obtenu en divisant l’encours de dette par l’épargne brute dégagée par la collectivité. Quand une collectivité approche le seuil des 10 années, elle entre dans une zone d’alerte. A partir de 15 années, la situation d’endettement de la collectivité est considérée comme particulièrement dégradée, voir intenable à moyen/long terme (= situation de surendettement, comme pour un ménage qui n’arrive plus à faire face à ses échéances d’emprunts et de crédits).

Avec une capacité de désendettement égale à 3.4 années en 2025 (contre 4,9 années en 2024), la commune consolide son maintien en « zone verte » en terme d’endettement ; ce ratio est quasiment 2 fois inférieur à la moyenne nationale enregistrée pour les communes de plus de 10 000 habitants (6.2 années pour l’année 2024).

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA VILLE

en K€	CFU 2024	CFU 2025	Ratio moyen national 2024 (communes + 10 000 hab.)
ENCOURS DE DETTE AU 01/01/N	27 879,8	27 773,7	
- CAPITAL DETTE REMBOURSÉ	3 106,1	3 268,9	
+ EMPRUNTS NOUVEAUX	3 000,0	5 000,0	
= ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	27 773,7	29 504,7	
/ EPARGNE BRUTE	5 637,7	8 581,6	
= CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en nb d'années)	4,9	3,4	6,2

I.4. Synthèse de la situation financière 2025 du budget principal

En 2025, la croissance des recettes de fonctionnement courant (avec une pression fiscale inchangée) a couvert intégralement la croissance des dépenses de même nature, dans un contexte de rentrées fiscales importantes. Les soldes d'épargne dégagés sur la section de fonctionnement ont ainsi été renforcés par rapport à l'exercice 2024, affichant des niveaux supérieurs à la moyenne nationale des communes de même strate de population.

Cette capacité d'autofinancement consolidée, couplée à un très bon recouvrement des ressources propres d'investissement prévues au budget, a permis à la ville de réaliser en 2025 un volume de dépenses d'équipement par habitant deux fois supérieure à la moyenne nationale des communes de même strate sans dégrader son endettement ; ce dernier se maintient de façon renforcée en « zone verte », à un niveau inférieur aux communes de même taille.

II - LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Le budget annexe stationnement, service public à caractère industriel et commercial, retrace l'exploitation des parkings fermés de la commune, à savoir :

- Le parking du centre-ville (la Poste)
- Le parking de la Villette
- Le parking du Terreau
- Le parking du Souvenir (Drouille)
- Le parking Guilhempierre
- Le parking Dolto (hôpital)
- Le parking Caragou

Ce budget est soumis à TVA, les montants présentés dans les tableaux ci-après sont tous en HT.

I.1. La section d'exploitation (fonctionnement)

RECETTES D'EXPLOITATION (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ	5,8	47,1	707,0%	41,2
CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES	368,9	452,1	22,5%	83,2
CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,0	0,0	-72,4%	0,0
CHAP. 77 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,0	0,1	s.o	0,1
TOTAL RECETTES REELLES	374,7	499,2	33,2%	124,5
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,0	0,0	s.o	0,0
TOTAL	374,7	499,2	33,2%	124,5

DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
DÉFICIT N-1 REPORTÉ	0,0	0,0	s.o	0,0
CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	111,7	191,1	71,1%	79,4
CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL	164,4	179,7	9,3%	15,2
CHAP. 67 - CHARGES SPECIFIQUES	0,0	0,0	-100,0%	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	276,2	370,8	34,2%	94,6
CHAP. 042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	46,9	49,6	5,8%	2,7
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	46,9	49,6	5,8%	2,7
TOTAL	323,1	420,4	30,1%	97,3

Les recettes d'exploitations de ce budget annexe sont en très grande partie constituées des droits de stationnement (chap. 70 – produit des services) : 452 K€ sur un total de 499 K€. Ces droits de

stationnement connaissent une dynamique importante sur 2025 avec une progression de +22,5% (+83 K€), par rapport à 2024 sans augmentation des tarifs (uniquement basée sur l'effet volume avec notamment l'ouverture des nouveaux parkings Guilhempierre et Dolto). L'excédent d'exploitation dégagé en 2024 et reporté sur 2025 (47 K€) vient compléter les recettes de cette section.

Le total des recettes d'exploitation s'élève ainsi à 499 K€ en 2025, en progression de 33% (+125 K€).

Les dépenses d'exploitation sont composées de charges à caractère général et de dépenses de personnel pour les dépenses réelles et de dotations aux amortissements pour les dépenses d'ordre.

- Charges à caractère général : 191 K€ en 2025 en forte progression de 71% (+79 K€). Les deux principaux postes de dépense du chapitre expliquent en grande partie cette croissance :
 - la consommation d'électricité (99 K€ en 2025 soit +58 K€ par rapport à 2024) : régularisation de facturation liée à l'exercice 2024 et ouverture des parkings Guilhempierre et Dolto,
 - les frais de nettoyage (27 K€ soit +15 K€ par rapport à 2024) : là aussi on retrouve une régularisation de facturation (sur les parkings du centre-ville et la Villette) est là aussi, et l'ouverture du nouveau parking Guilhempierre,

Le troisième poste de dépense, la maintenance des équipements (péage, portes, portails, ascenseurs) est stable par rapport à 2024, avec 27 K€.

- Frais de personnel 180 K€, en hausse de +9,3% (+15 K€) lié au GVT et aux mesures imposées par l'Etat
- Dotations aux amortissements : 49,6 K€ (+2.7 K€)

Le total des dépenses d'exploitation s'établit ainsi à 420 K€ en 2025, en progression de 30% (+97 K€).

I.2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ	26,2	0,0	-100,0%	-26,2
AFFECTATION RÉSULTAT N-1	0,0	4,6	s.o	4,6
TOTAL RECETTES REELLES	26,2	4,6	-82,5%	-21,6
CHAP. 040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	46,9	49,6	5,8%	2,7
TOTAL RECETTES D'ORDRE	46,9	49,6	5,8%	2,7
TOTAL	73,0	54,2	-25,8%	-18,9

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
DEFICIT N-1 REPORTÉ	0,0	4,6	s.o	4,6
CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77,6	67,4	-13,2%	-10,2
TOTAL DEPENSES REELLES	77,6	72,0	-7,3%	-5,6
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,0	0,0	s.o	0,0
TOTAL	77,6	72,0	-7,3%	-5,6

Sur les 67 K€ de dépenses d'équipement effectuées en 2025, 64 K€ ont été consacrés à la fourniture et l'installation de matériel de péage pour le parking Dolto. A ces dépenses d'équipement vient s'ajouter le déficit d'investissement N-1 reporté (4,6 K€) pour former le total des dépenses d'investissement 2025, soit 72 K€ (volume identique à 2024 – 78 K€).

Ces dépenses ont été en partie financées par les dotations aux amortissements (à hauteur de 49,6 K€) et par l'affectation du résultat N-1 (4,6 K€).

La section d'investissement présente ainsi un déficit de 18 K€ en 2025 (contre 4,6 K€ en 2024). Ce déficit est largement couvert par l'excédent dégagé par la section d'exploitation (+79 K€ pour rappel).

III - LE BUDGET ANNEXE CIMETIERES

Le budget annexe cimetières retrace uniquement les opérations de construction et de vente de caveaux et de cases de columbarium. (Le budget principal supporte de son côté les travaux d'entretien des cimetières). Ce budget est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Par ailleurs, il comptabilise les stocks, ce qui le rend particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion de stocks émarginent sur les deux sections. Ce budget s'équilibre en section d'exploitation et d'investissement comme suit :

BA CIMETIERE - SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ	0,0	48,3	0,0%	48,3
VENTE DE CAVEAUX	21,3	20,9	-1,7%	-0,4
PRODUITS DE GESTION COURANTE (ARRONDIS TVA)	0,0	0,0	2400,0%	0,0
TOTAL RECETTES REELLES	21,3	69,2	225,1%	47,9
CONSTATATION STOCK FINAL	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL RECETTES D'ORDRE	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL	431,2	460,7	6,8%	29,5

DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
TRAVAUX	50,0	2,5	-95,0%	-47,4
CHARGES DE GESTION COURANTE (ARRONDIS TVA)	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	50,0	2,5	-95,0%	-47,4
SORTIE STOCK INITIAL	332,9	409,9	23,1%	77,0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	332,9	409,9	23,1%	77,0
TOTAL	382,9	412,4	7,7%	29,5

En 2025, des constructions ont été effectuées pour 2,5 K€ (contre 50 K€ en 2024) et des ventes de caveaux ont eu lieu à hauteur de 20,9 K€ (montant stable par rapport à 2024).

BA CIMETIERE - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
TOTAL RECETTES REELLES	0,0	0,0	0,0%	0,0
SORTIE STOCK INITIAL	332,9	409,9	23,1%	77,0
TOTAL RECETTES D'ORDRE	332,9	409,9	23,1%	77,0
TOTAL	332,9	409,9	23,1%	77,0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	CFU 2024	CFU 2025	Ev° 2025/2024 (en %)	Ev° 2025/2024 (en K€)
DEFICIT N-1 REPORTÉ	332,9	409,9	23,1%	77,0
TOTAL DEPENSES REELLES	332,9	409,9	23,1%	77,0
CONSTATATION STOCK FINAL	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL	742,8	801,3	7,9%	58,6

Source des ratios financiers moyens cités dans ce document : « Les collectivités locales en chiffres 2025 » (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2025>), parties 4.7a et 4.2b.